



VILLE DE PARMAIN -95620
Tél 01 34 08 95 80 – Fax 01 34 08 95 88

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

N° 2024/15

Date de Convocation :
19/04/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq avril, à 17 heures 00, le Conseil d'Administration du CCAS de la Ville de PARMAIN, légalement convoqué, s'est réuni salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de Madame Renée BOU ANICH, Vice-Présidente du CCAS de Parmain.

Nombre de Membres

En exercice : 11

Présents : 8

Pouvoirs : 1

Votants : 9

PRÉSENTS :

Sylvie LABUSSIÈRE, Jean-Luc JOLIT, Dominique SUSPERREGUY, Fenna BALAC, Émile LHOMME, Nicole DODRELLE, Dominique MOURGET

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Loïc TAILLANTER donne pouvoir à Renée BOU ANICH,

ABSENTE EXCUSÉE :

Nadine CALVES, Anne FLORKOWSKI

OBJET : ACCEPTATION D'UN DON DE M. CHRISTIAN BALAC AU BÉNÉFICE DU C.C.A.S.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'article L 123-8 du code de l'action sociale et des familles, « Le président du centre communal ou intercommunal d'action sociale a le droit d'accepter, à titre conservatoire, des dons et legs et de former, avant l'autorisation, des demandes en délivrance »,

CONSIDÉRANT que c'est la délibération du conseil d'administration qui rend l'acceptation définitive, conformément à l'article L. 2242-4 du code général des collectivités territoriales, a effet du jour de cette acceptation,

CONSIDÉRANT le versement d'un don de M. Christian BALAC, demeurant chez M. et Mme BALAC au 53 allée Claude Debussy à Parmain en espèces de 50 € (1 billet de 50 €), le lundi 4 mars 2024,

Sur exposé de Madame la Vice-Présidente,

Le Conseil d'administration, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** le don de M. Christian BALAC, demeurant chez M. et Mme BALAC au 53 allée Claude Debussy à Parmain en espèces de 50 € (1 billet de 50 €), le lundi 4 mars 2024.
- **DIT** que les recettes seront imputées sur le budget de fonctionnement du CCAS au compte 756 Libéralités reçues.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte afférent à ces dons.



Renée BOU ANICH,

Vice-Présidente du CCAS.